

Un an après la loi du 5 mars 2014, le Fongecif Île-de-France dresse un premier bilan

Paris, le 29 janvier 2016 – *Un an après la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, de l'emploi et de la démocratie sociale, le Fongecif Île-de-France dresse un premier bilan : plus de 50 000 parcours en Conseil en Évolution Professionnelle ont été délivrés.*

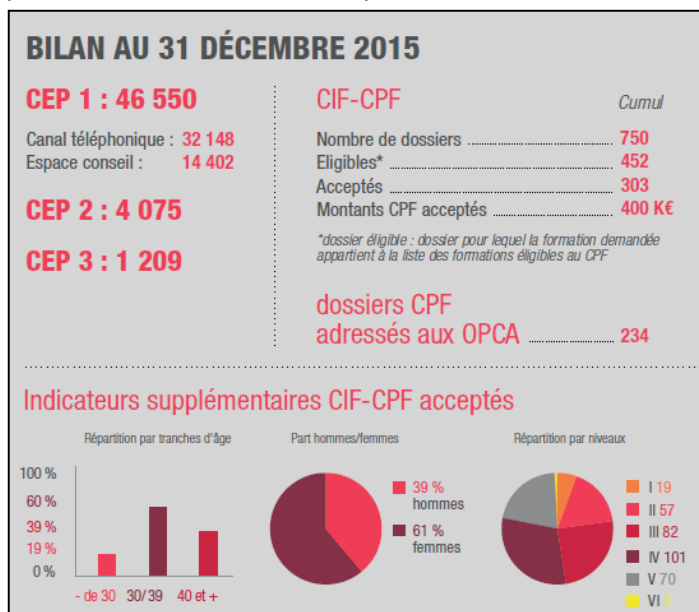
Pour répondre aux nouveaux enjeux et aux besoins en matière de conseil et d'accompagnement issus de la mise en place du Conseil en Évolution Professionnelle (CEP), le Fongecif Île-de-France a modifié l'ensemble de son organisation, ses process et son offre de services.

Une approche multicanale et digitale

Le Fongecif s'est engagé dans une approche multicanale et digitale qui lui permet de répondre aux attentes des salariés franciliens tant pour proposer le CEP que pour informer sur le CPF. Des outils digitaux ont été créés, déployés et partagés à l'ensemble des collaborateurs et à nos partenaires.

Une qualité de service renforcée

Pour assurer la meilleure qualité de service, les 50 conseillers du Fongecif ont progressivement développé leurs activités sur l'orientation, le conseil et l'ingénierie financière. Ainsi en 2015, tout actif en contact avec le Fongecif Île-de-France a pu bénéficier d'un Conseil en Évolution Professionnelle. Par ailleurs, le Fongecif Île-de-France a adapté ses locaux destinés à l'accueil du public pour permettre ainsi de délivrer les prestations liées au CEP.



Des interventions en entreprise

Les entreprises font appel au Fongecif Île-de-France pour mieux comprendre nos missions mais aussi pour s'outiller et articuler le CEP et le CPF avec l'entretien professionnel. Ainsi des grandes et moyennes entreprises ont été accompagnées, dans la mise à jour de leurs informations sur le Fongecif et la connaissance du nouveau dispositif de CEP tel que décliné dans la région Île-de-France.

Première plateforme d'évolution professionnelle des salariés dans la région francilienne, le Fongecif Île-de-France se donne pour objectif d'être un opérateur majeur du conseil en évolution professionnelle et d'être reconnu comme un acteur pivot du compte personnel de formation.

« Le bilan de ces 12 derniers mois de déploiement au Fongecif Île-de-France est très positif. Nous avons fait évoluer notre offre de services et notre organisation pour répondre de manière plus pertinente aux attentes des actifs franciliens et apporter plus de valeur ajoutée aux services rendus. 2016, sera l'année de l'appropriation du conseil en évolution professionnelle par les salariés, notamment en lien avec la tenue de l'entretien professionnel » explique Laurent Nahon, directeur général du Fongecif Île-de-France.

-fin-

À propos du Fongecif Île-de-France

Le Fongecif Île-de-France est l'un des cinq opérateurs habilités à délivrer le conseil en évolution professionnelle. Le Fongecif Île-de-France accueille, conseille et accompagne les salariés d'Île-de-France dans leur projet d'évolution professionnelle. Organisme paritaire interprofessionnel, le Fongecif Île-de-France finance les projets individuels des salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un bilan de compétences, d'une formation hors temps de travail ou d'une validation des acquis de l'expérience. En 2015, le Fongecif Île-de-France a engagé 244 millions d'euros pour la formation des salariés franciliens. Il a accompagné plus de 300 000 personnes et 15 400 projets professionnels ont été financés..

Le président du Fongecif Île-de-France est Patrick Frange, la vice-présidente Myriam Pesic, et le directeur général Laurent Nahon.

Pour en savoir plus : www.fongecif-idf.fr

Contact presse

Elham Vanhems – Tél. : 01 44 10 59 40 – Courriel : e.vanhems@fongecif-idf.fr